



SOUS LE SIGNE DE L'AMITIE ET DU PARTAGE

Place du Pradet 64150 OS MARSILLON
Association loi 1901 n° W643000163
Tél. 05 59 60 11 58 - email : association.vivre-ensemble@wanadoo.fr -
Site: www.veosmarsillon.fr

VIDE GRENIER du 14 avril 2019 à OS MARSILLON

Règlement du vide grenier :

Le vide grenier est organisé par l'Association VIVRE ENSEMBLE à OS MARSILLON (64150).

Cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers ayant renvoyé leur dossier d'inscription complet et accompagné du chèque d'inscription à l'ordre de l'Association Vivre Ensemble ainsi que de la photocopie (Recto/Verso) de la carte d'identité.

→ **Aucune réservation ne sera prise en compte si le dossier est incomplet.**

Article 1 – **Le prix d'une grande table (2,50 m) + 1 chaise est fixé à 7 €. L'emplacement extérieur (sans table ni chaise) est fixé à 5 €.** Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de réception des dossiers complets, elles comprennent l'acceptation du présent règlement, l'attestation sur l'honneur et le règlement par chèque à l'ordre de l'Association Vivre Ensemble. Elles doivent être envoyées par courrier à l'adresse de l'association (voir ci-dessus).

Article 2 – Le vide grenier se tiendra à la salle municipale d'Os Marsillon. Ce vide grenier est destiné aux non-professionnels et a pour objet la vente d'effets et bien personnels. La vente de produits neufs, de contrefaçons et d'articles défectueux est interdite.

Article 3 – L'accès au vide grenier sera ouvert au public de 08 h 30 à 17 h 30. Les exposants seront accueillis à partir de 07 h 30. Aucun exposant ne sera autorisé à s'installer avant cet horaire. Dès leur arrivée, les participants se manifestent auprès des organisateurs et signent le registre de la manifestation, une pièce d'identité sera exigée.

Article 4 – Les exposants s'installent dans les places qui leur sont indiquées par le placier en ne débordant par des marquages-repères. Il leur est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les exposants s'engagent sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels.

Article 5 – L'Association VIVRE ENSEMBLE n'est pas responsable des objets, œuvres et marchandises exposés pendant le vide grenier, ni des éventuelles dégradations et vols qu'ils pourraient subir.

Article 6 – Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de 2 manifestations par an de même nature selon la réglementation nationale en vigueur.

Article 7 – Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment un exposant qui ne respecterait par le règlement.

Nom – Prénom : signature :

Reconnait avoir lu et accepte le présent règlement



SOUS LE SIGNE DE L'AMITIE ET DU PARTAGE

Place du Pradet 64150 OS MARSILLON
Association loi 1901 n° W643000163
Tél. 05 59 60 11 58 - email : association.vivre-ensemble@wanadoo.fr -
Site: www.veosmarsillon.fr

VIDE GRENIER du 14 avril 2019 – à OS MARSILLON

Bulletin d'inscription : (a retourner avant le 05 avril 2019)

Exposant :

Nom – Prénom :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone : mail :

N° carte d'identité :

(photocopie recto/verso)

Je souhaite réserver :

..... emplacement avec table (2,50 m) + chaise à 7 € = €

..... emplacement extérieur sans table ni chaise à 5 € = €

Soit au total =.....€

Joindre le règlement correspondant à l'ordre de l'Association Vivre Ensemble et l'adresser à **Association VIVRE ENSEMBLE – Place du Pradet – 64150 OS MARSILLON**

Conformément à la réglementation, un registre précisant l'identité des personnes et la nature des objets mis en vente sera tenu lors de la manifestation.

Fait à le

Signature